

Accueil des enfants aux besoins spécifiques

PROTOCOLE D'ACCUEIL



Le mot du maire

La qualité de l'attention portée à un enfant est tout à fait déterminante dans sa construction et son développement de futur adulte.

Au sein des structures municipales dédiées aux enfants et dont nous avons la responsabilité, l'engagement des professionnels repose sur le savoir-faire, l'expérience et la disponibilité.

Pour les enfants ayant des besoins spécifiques, nous devons redoubler d'efforts pour répondre très précisément aux besoins et aux attentes de chaque enfant.

Non-discrimination, équité dans le service proposé et accessibilité s'imposent par la loi.

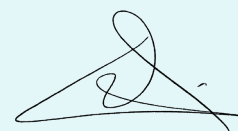
Nous devons aller plus loin et prendre un engagement moral vis-à-vis de chaque enfant.

Un engagement qui ne peut être pérenne et efficace que si les professionnels des accueils de loisirs et les familles des enfants concernés avancent en confiance dans le cadre d'un véritable partenariat.

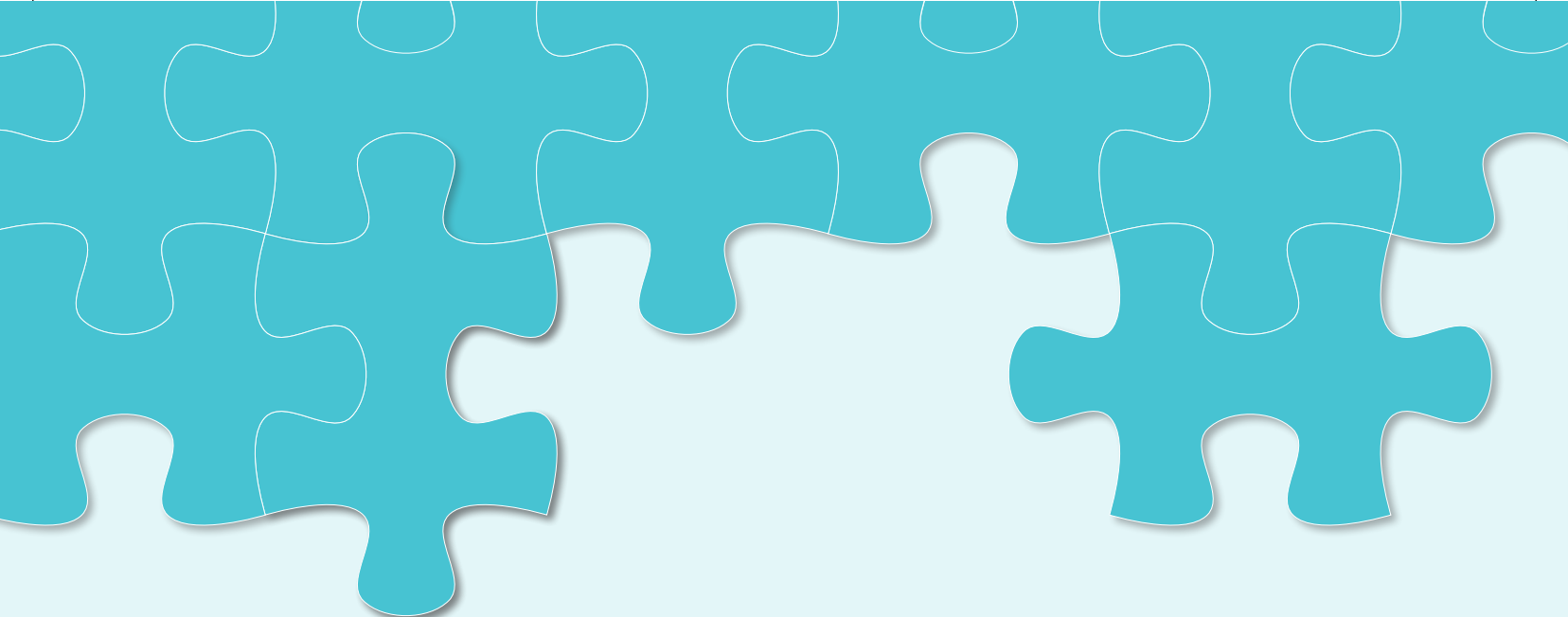
Pour ne laisser aucune place au hasard dans la qualité de l'accueil qui doit être réservé à ces enfants en situation de handicap, j'ai souhaité que soit défini et édité un protocole qui précise les droits et les devoirs de chacun.

Je pense que la méthode retenue est la bonne, toujours dans l'idée d'accompagner au mieux chaque enfant. Cependant, si dans la mise en œuvre de ce protocole vous constatez des dysfonctionnements, je reste à votre écoute pour examiner vos propositions.

Qu'il s'agisse de handicaps visibles ou invisibles, l'accueil des enfants aux besoins spécifiques est un combat quotidien que nous sommes fiers de mener, pour vous et avec vous.



Guy Lefrand
Maire d'Évreux



Sommaire

Je suis parent, comment préparer et suivre l'accueil de mon enfant 4

Mieux comprendre l'organisation des équipes d'animation 6

- 1. Des professionnels formés
- 2. Une équipe à votre écoute
- 3. La communication interne

Handi'Conseil, un dispositif, des professionnels pour m'accompagner 7

Contacts et adresses utiles 8

- 1. Structures de diagnostics et de soins
- 2. Établissements spécialisés

Je suis parent, comment préparer et suivre l'accueil de mon enfant ?

Vous nous avez remis une fiche de liaison dans laquelle vous avez précisé que votre enfant présentait un ou des besoins spécifiques. Afin de répondre convenablement à ces besoins, voici la démarche à suivre :

1) Suite à votre demande, **nous vous avons communiqué le numéro de téléphone d'un(e) Directeur(rice) d'accueil de loisirs**. Nous vous invitons à prendre contact avec lui (elle) par téléphone dès que possible. Lors de cet entretien téléphonique, se présenteront 2 possibilités :

- Le(la) directeur(rice) et vous-même avez conclu que la structure ne pouvait accueillir votre enfant dans les meilleures conditions : vous allez être redirigé vers un autre accueil de loisirs offrant les meilleures conditions d'accueil à votre enfant.
- Le(la) directeur(rice) et vous-même êtes d'accord sur les conditions d'accueil de votre enfant dans la structure.

2) Première rencontre (entre 1h30 et 2h)

Lors de cet échange, essayez de venir sans votre enfant.

Nous vous invitons à préparer cet entretien **avec votre enfant** en utilisant le document que vous trouverez en annexe « **Mon livret d'accueil individualisé** ».

Cette rencontre a pour objectif d'instaurer **un climat de confiance**, de connaître et **comprendre les besoins de chacun**.

Lors de cet entretien, vous et le(la) directeur(rice) remplirez un document intitulé « Parcours personnalisé » que vous pouvez d'ores et déjà trouver sur le site **evreux.fr**.

A l'issue de ce 1^{er} rendez-vous, se présentent 2 possibilités :

- Lors de la rencontre, le directeur et vous-même avez conclu que la structure ne pouvait accueillir votre enfant dans les meilleures conditions : vous allez être redirigé vers un autre accueil de loisirs offrant les meilleures conditions d'accueil à votre enfant
- Le directeur et vous-même êtes d'accord sur les conditions d'accueil de votre enfant dans la structure

3) Deuxième rencontre en présence de votre enfant lors d'une journée de fonctionnement de l'accueil de loisirs (entre 1h30 et 2h)

Ce temps vous permettra, à vous et votre enfant :

- De visiter la structure dans laquelle il sera accueilli.
- De vous rendre compte des conditions d'accueil.
- De réfléchir aux aménagements nécessaires et aux modalités d'accueil.
- De rencontrer les animateurs et les autres enfants.
- De poser d'autres questions si besoin.

4) Après quatre mercredis ou une semaine passés par votre enfant au sein de l'accueil de loisirs, vous serez convié à un nouveau temps d'échange avec le directeur et les animateurs.

Ce temps vous permettra de :

- Faire le bilan des journées/temps que votre enfant aura passé au sein de l'accueil de loisirs.
- Réajuster les conditions d'accueil si besoin.
- Poser d'autres questions si nécessaire.

5) L'équipe de direction vous accueillera, pour un bilan annuel, avant les grandes vacances.

Le fonctionnement des accueils de loisirs est basé sur une année scolaire (de septembre à août).

C'est pourquoi il convient d'échanger avec les équipes afin de **déterminer** si votre enfant reste accueilli dans **les mêmes conditions** ou s'il est nécessaire et possible de **modifier ces modalités** d'accueil.

Il est **possible que votre enfant soit accueilli dans de nouveaux locaux et/ou par une équipe de professionnels différente** à la rentrée de septembre.

6) Une équipe vous accueillera de nouveau à la **rentrée en septembre** afin de préparer **l'accueil de votre enfant pour l'année à venir**.

Si votre enfant reste sur le même lieu d'accueil : prévoyez entre **30 minutes et 1h**

Cet échange vous permettra :

- De déterminer l'évolution des besoins de votre enfant.
- D'établir le calendrier d'accueil

Si votre enfant change de lieu d'accueil : prévoyez entre **1h30 et 2h**

Ce temps vous permettra à vous et votre enfant :

- De visiter la nouvelle structure dans laquelle il sera accueilli.
- De vous rendre compte des conditions d'accueil.
- De réfléchir aux aménagements nécessaires et aux modalités d'accueil.
- De rencontrer les nouveaux animateurs et les autres enfants.
- De poser d'autres questions si besoin.

EN BREF...

- Prendre contact avec un directeur.
- 1^{ère} rencontre afin de connaître les besoins de chacun.
- Visite de la structure en présence de votre enfant.
- Accueil de votre enfant.
- Rencontre afin d'établir un 1^{er} bilan et évaluer les conditions d'accueil.
- Bilan annuel avant les grandes vacances.
- Rencontre à la rentrée scolaire afin de réajuster, si besoin, les conditions d'accueil.

En-dehors de ces temps fixés, une rencontre peut être demandée à tout moment par la famille ou l'accueil de loisirs si cela est jugé nécessaire.

Mieux comprendre l'organisation des équipes d'animation.

1. Des professionnels formés

Le service Enfance de la ville d'Evreux veille à ce que les animateurs soient formés et se professionnalisent tout au long de leur carrière.

Pour devenir animateur pour enfants, il existe des diplômes non professionnels (BAFA) et des diplômes professionnels (BAPAAT - BPJEPS).

Au sein des accueils de loisirs de la ville d'Evreux, les équipes respectent les quotas règlementaires d'animateurs professionnels. Concernant l'accueil des enfants en situation de handicap, les animateurs et les directeurs sont formés au plan théorique sur des thématiques telles que :

- La connaissance des différentes formes de handicaps et les difficultés associées
- La compréhension de l'autisme et autres troubles envahissant du développement
- L'appréhension du champ du handicap et les institutions

Ils sont également formés sur le plan pratique pour la maîtrise des outils de soins, de communication et de pédagogie et l'adaptation des activités aux enfants à besoins spécifiques.

2. Une équipe à votre écoute

Nul n'est censé être spécialiste **de l'ensemble des formes de handicap** ou avoir toutes les capacités **pour** porter seul la responsabilité de l'accueil d'un enfant en situation de handicap.

Durant les différents **entretiens** que vous aurez avec l'équipe de direction dans le cadre du suivi de l'accueil de votre enfant, **l'animateur référent pourra être présent** et vous donnera les informations ayant trait au **bien-être de votre enfant**.

Ces temps d'échanges sont également l'occasion pour vous, parents, de poser des questions ou donner toutes informations ou conseils qui vous semblent nécessaires.

En dehors de ces temps, l'équipe reste à votre disposition et à votre écoute. Si vous avez le moindre doute, la moindre question ou un besoin d'information, **n'attendez pas**.

3. Une communication en interne

Le document « parcours personnalisé » que vous remplirez lors de votre premier rendez-vous avec un directeur, servira de **support de suivi et d'accompagnement pour les animateurs**.

Les informations qui figureront dans ce document seront **communiquées à l'ensemble de l'équipe** afin que votre enfant soit accueilli dans **les meilleures conditions** possibles.

Les équipes se réunissent toutes les semaines afin de définir des plannings d'activités adaptés répondant aux besoins de l'ensemble des enfants accueillis.

Par le biais d'un **projet pédagogique commun**, le service enfance veille à ce que les **conditions d'accueil et les pratiques d'animation** soient **communes à l'ensemble des accueils de loisirs**.

Dans le cadre de l'accueil des enfants en situation de handicap, les équipes d'animation sont accompagnées par **Handi'Conseil**, des professionnels de **structures médico-sociales**, d'**associations** ainsi que le **Pôle des Actions de Coordination pour le Handicap**, les Seniors et la Santé (CCAS ville d'Evreux).

Des temps d'analyse de pratiques professionnelles, des groupes de parole ou de supervision des équipes sont organisés.

Ces temps permettent :

- De **mettre à jour les pratiques professionnelles** des animateurs de manière collective.
- De mutualiser et développer **les savoirs, savoir-faire et savoir-être** de l'équipe.
- De développer la **coopération** et renforcer la **cohérence des pratiques** au sein de l'équipe.

- D'apprendre et développer des **stratégies collectives de réflexion et de créativité** en matière d'interventions.
- De permettre aux équipes de s'accorder sur **un sens commun aux interventions**.

Handi'Conseil, un dispositif, des professionnels pour vous accompagner.



Handi'Conseil est un dispositif pour l'accueil des enfants en situation de handicap en centre de loisirs dans le département de l'Eure, en accompagnant aussi bien les familles dans leurs démarches qu'en offrant un appui technique aux organisateurs de ces structures.

Le dispositif **Handi'Conseil** travaille aussi bien à la demande des familles qu'à la demande des équipes d'animation qui souhaitent être **soutenues dans la perspective de l'accueil d'enfants en situation de handicap** : proposition de « diagnostic » de capacité d'accueil des centres de loisirs, sensibilisation et information des équipes d'animation sur le handicap, réflexion autour de l'adaptation des activités aux capacités de l'enfant.

Vous pouvez faire appel à tout moment aux professionnels d'Handi'Conseil :

- Pour vous guider dans les démarches administratives.
- Pour vous accompagner lors des rendez-vous avec l'équipe de direction.
- Pour toute autre question.

INFORMATIONS UTILES ET LIENS

- Contacter le dispositif Handi'Conseil :
02 32 22 46 90 / 06 85 62 22 27 ou **contact@handiconseil.org**
www.handiconseil.org
- Contacter le centre Loisirs Pluriel de Pont-Audemer :
02 32 57 64 72 ou **pont-audemer@loisirs-pluriel.com**
www.loisirs-pluriel.com

Contacts et adresses utiles

Reconnaissance du handicap et accès aux droits

▪ La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La MDPH a pour mission d'accueillir, d'informer, d'accompagner et de conseiller les personnes en situation de handicap et leur famille. S'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire, elle pose une évaluation des besoins de compensation du handicap. Cette évaluation donne lieu à des décisions par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) pour l'attribution de prestations et la notification d'orientations vers des structures d'enseignement ou d'accompagnement médico-social adaptés.

MDPH D'ÉVREUX

11 rue Jean de la Bruyère
27000 Évreux
02 32 31 96 13

Structures de diagnostics et de soins

▪ Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) ont pour mission de dépister et de proposer une cure ambulatoire et une rééducation à des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Ils accueillent des enfants de 0 à 6 ans et sont souvent installés dans les locaux des centres hospitaliers ou dans d'autres centres accueillant de jeunes enfants. Les CAMSP peuvent être polyvalents ou spécialisés dans l'accompagnement d'enfants présentant le même type de handicap. La totalité des interventions réalisées par les CAMSP est prise en charge par l'Assurance Maladie.

C.A.M.S.P. DÉVREUX

16 rue d'Avrilly
La Madeleine - 27000 Évreux
02 32 23 02 53

▪ Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)

Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) s'adressent aux enfants et adolescents présentant des difficultés scolaires, des troubles psychomoteurs ou des troubles du comportement.

Ils ont pour fonction de faire le bilan, de diagnostiquer les manifestations pathologiques et de mettre en œuvre une action éducative et thérapeutique sous l'autorité d'un médecin. L'enfant est orienté vers le CMPP par l'école ou le médecin généraliste. Le diagnostic et le traitement sont effectués en consultation ambulatoire. L'enfant reste dans son milieu familial.

C.M.P.P D'ÉVREUX

Rue Dulong
27000 Évreux
02 32 39 03 65

▪ Les Centres Médico-Psychologiques (CMP)

Les Centres Médico-Psychologiques sont des services de consultations assurées par les services de psychiatrie.

Les CMP sont rattachés à un centre hospitalier et sont tournés essentiellement vers l'aspect médical. Ils fonctionnent sous forme d'un service hospitalier, d'un hôpital de jour et d'une consultation hospitalière ou en dispensaire d'hygiène mentale.

Les CMP ont pour rôle :

- L'organisation des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'intervention à domicile.
- La prise en charge des enfants jusqu'à 16 ans présentant des difficultés affectives, psychologiques ou familiales.

CMP POUR ENFANTS

20, rue du Docteur Michel Baudoux
27000 Évreux
02 32 38 10 36

▪ Les Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)

La mission des SESSAD est d'accompagner les enfants et adolescents et leurs familles dans un parcours personnalisé d'intégration scolaire, et sociale, de soins et rééducations adaptés.

SESSAD Home Pascale, Association Marie-Hélène

12 Boulevard Adélaïde et Jules Janin

27000 Évreux

02 32 62 93 50

Accompagnement d'enfants âgés de 0 à 20 ans souffrant d'autisme ou de polyhandicap.

SESSAD « Les Mille couleurs », Association La Ronce

5 rue de la Vieille Gabelle

27000 Évreux

02 32 31 60 16

Accompagnement d'enfants âgés de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle.

SESSAD « IRIS », Association des Pupilles de l'Enseignement Public du département de l'Eure (APEP 27)

648 rue Jacques Monod

27000 Évreux

02 32 39 17 94

Accompagnement d'enfants présentant une déficience visuelle associée à des troubles des apprentissages.

SESSD Association des Paralysés de France (APF)

Voie de la Garenne

27930 Guichainville

02 32 28 48 34

Accompagnement d'enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans souffrant d'une déficience motrice associée à des troubles des apprentissages.

Établissements spécialisés

▪ Les Établissements pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP)

LES EEAP accueillent des enfants souffrant d'un polyhandicap (association d'une déficience mentale et motrice) conduisant à une forte restriction de leur autonomie. Les EEAP proposent à ces enfants un suivi thérapeutique, éducatif et pédagogique. Ces établissements peuvent fonctionner en externat, semi-internat ou internat.

EEAP LE HOME DOMINIQUE, ASSOCIATION MARIE-HÉLÈNE

9 bis rue Lepouzé

27000 Évreux

02 32 38 75 75

▪ Les Instituts Médico-Educatifs (IME) et Institut Médico-Pédagogique (IMP)

Les IME proposent une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux enfants atteints de déficiences intellectuelles. Certains IME sont spécialisés dans l'accueil d'enfants présentant une déficience particulière (autisme).

Les IMP accueillent les enfants âgés de 3 à 16 ans et leur proposent un enseignement adapté.

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME), HOME PASCALE, ASSOCIATION MARIE-HÉLÈNE

37 rue Saint-Louis

27000 Évreux

02 32 34 40 26

Activités de socialisation et d'éducation à l'autonomie pour enfants autistes.

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME), RENÉ COUTANT, ADAPEI 27 (ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES)

60 rue Toulouse-Lautrec

27000 Évreux

02 32 25 48 07

INSTITUT MÉDICO-PÉDAGOGIQUE (IMP), « JULIE CORALLO » ASSOCIATION LA RONCE

Route du Buisson Saint-Jean

27000 Évreux

02 32 62 62 54

Accueil d'enfant, âgés de 5 à 16 ans, porteurs d'une déficience intellectuelle légère à moyenne avec ou sans troubles psychologiques associés.

